



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Mardi 4 avril 2023, FS SSCT Académique

Madame la Présidente de la FS SSCT Académique,

Nous voici réunis en FSSSCTA : il s'agit d'une instance dans laquelle l'état d'esprit du 49.3 a également frappé. Depuis 5 ans, nous ne pouvons que déplorer la politique ministérielle qui tend à transformer l'ensemble des instances où siègent les représentantes et représentants des personnels en simples chambres d'enregistrement à l'image de ce qui se passe à l'Assemblée Nationale.

Ainsi, nous avons d'abord vu les prérogatives des CAP réduites à peau de chagrin, privant les personnels de tout droit de regard via leurs représentantes et représentants sur les questions de promotions, de mutations ou encore de départ en formation. Pourtant, lorsque nous traitons ces questions, souvent complexes, nous soulevons bien souvent un certain nombre d'erreurs nuisant à un traitement équitable entre les collègues, qui, grâce à nos interventions, pouvaient être réparées. Il ne s'agit pas là de mettre en cause le travail des personnels administratifs mais la complexité des opérations justifiait notre contrôle.

Cette année 2023 a également vu la transformation des CTS en CSA. Ce qui à l'origine ne semblait être qu'un changement sémantique a pris dans notre académie, une tournure plus politique. Les représentantes et représentants du personnel ont été surpris et choqués de voir que dans ces instances un certain nombre de sujets ne sont plus soumis au vote et/ou amputés d'informations importantes.

Comment ne pas faire le parallèle avec cette volonté de passer en force qui caractérise le gouvernement sur le sujet des retraites ? Le déni de démocratie sociale, la volonté d'écartier les organisations syndicales frappent à tous les étages. Le gouvernement et ses représentants ne semblent plus souffrir la moindre contradiction et refusent qu'un vote puisse leur être défavorable.

Pourtant, l'augmentation du nombre de démissions, de ruptures conventionnelles, de signalements de collègues en souffrance témoigne d'un besoin de prise en compte de la réalité de nos métiers et son impact sur la santé des personnels. La FSU réitère son opposition à la réforme des retraites.

Dans votre réponse à l'avis n°2 du 7 novembre 2022, vous affirmez que « les moyens sont présents » concernant le service de médecine du travail. Force est de constater que ce n'est actuellement pas le cas. Pour exemple :

- le suivi préconisé des professeur.es d'EPS n'est pas effectif
- des questions d'ordre médical de personnels restent sans réponses
- le délai de 4 mois pour obtenir un rendez-vous de la médecine du travail n'est pas understandable
- il n'existe toujours pas de suivi médical qui devrait être régulier et obligatoire pour les personnels

Concernant l'organisation de cette nouvelle instance installée depuis un mois, la FSU dénonce :

- que les personnels ne peuvent plus contacter le secrétaire de la formation faute de mise à disposition d'un téléphone.
- que les représentantes et représentants de la FS SSCTA n'ont plus accès aux registres RSST et DGI dans l'attente semble-t-il d'une « validation ».

Comment la formation spécialisée en santé et sécurité au travail pourrait-elle remplir son rôle alors que l'employeur ne met même pas en place les conditions élémentaires nécessaires à son fonctionnement ?

Par ailleurs, la FSU rappelle sa demande d'organisation de groupes de travail dans la cadre de la FS SSCT A pour l'étude des fiches SST.

La FSU est mobilisée pour que la FS SSCT A joue pleinement son rôle : défendre la santé des personnels et les conditions de travail de toutes et tous est une priorité.